

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL

## AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 22 janvier 2020, le règlement numéro 314-20 répartissant les quotes-parts 2020 de la Partie 1 du budget de la MRC relative à l'ensemble des municipalités.

Le règlement numéro 314-20 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.

La greffière,



M<sup>e</sup> Joanie Lemonde